

Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 30

Article 1^{er} : le jury de Master 1ère année de mention Informatique est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M1 Parcours Informatique UBS						M1 Parcours Informatique UCO (Communication numérique conception multimédia)				JURY DE MASTER 1 Informatique	
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Jurys de Semestres 1 et 2		Jury de parcours			
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
RAIMBAULT Frédéric	Président	RAIMBAULT Frédéric	Président	RAIMBAULT Frédéric	Président	LARBOULETTE Caroline	Présidente	LARBOULETTE Caroline	Présidente	RAIMBAULT Frédéric	Président
COURTRAI Luc	Membre	BERIO Giuseppe	Membre	GUIDEC Frédéric	Membre	BECHET Nicolas	Membre	BECHET Nicolas	Membre	GUIDEC Frédéric	Membre
COURTY Nicolas	Membre	GUIDEC Frédéric	Membre	LARBOULETTE Caroline	Membre	PUGNIERE-SAAVEDRA Frédéric	Membre	PUGNIERE-SAAVEDRA Frédéric	Membre	LARBOULETTE Caroline	Membre
LARBOULETTE Caroline	Membre	LARBOULETTE Caroline	Membre			PASQUIER Julie	Membre	PASQUIER Julie	Membre		
MAHEO Yves	Membre	PELLETIER Charlotte	Membre			LASFAR Amina (UCO Angers)	Membre	LASFAR Amina (UCO Angers)	Membre		
MENIER Gildas	Membre	MENIER Gildas	Membre								
PELLETIER Charlotte	Membre	SEGONNE Vincent	Membre								
SEGONNE Vincent	Membre										

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

À Vannes, le 16/12/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI ,

Gilles DURRIEU

* le jury comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats .
 ** Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype etc.)